



FICHE D'INSCRIPTION ETE 2014

Réservation OBLIGATOIRE par mail : ecoledevoile@sr-antibes.fr

avant de remplir cette fiche et de la retourner à :

Société des Régates d'Antibes, Ecole de voile, Quai du Fort Carré - Port Vauban,
06600 ANTIBES

AFIN D'EVITER LES ERREURS, VEUILLEZ REMPLIR CE DOCUMENT EN LETTRES CAPITALES.

COORDONNEES DU PRATIQUANT :

Nom : Prénom : Né(e) :/...../.....

Adresse permanente :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : E-mail :

Je soussigné(e), tuteur légal autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile, et atteste de sa capacité à effectuer (cochez la case correspondante) :

25 mètres à la nage sans craindre de mettre la tête sous l'eau - Enfant de moins de 16 ans

50 mètres départ plongé - Personne de plus de 16 ans

VOS CHOIX DE SEMAINE(S) :

DU AU DU AU

NOS STAGES :

SUPPORT	AGE DE PRATIQUE *	NIVEAU MINI REQUIS *	HORAIRES DE PRATIQUE	TARIFS ***	VOTRE CHOIX
MOUSSAILLONS	DE 5 A 7 ANS	DEBUTANT	DE 10 H A 12H15	180 €	<input type="checkbox"/>
OPTIMIST	DE 8 A 10 ANS	DEBUTANT	DE 9H30 A 12H30	180 €	<input type="checkbox"/>
		NIVEAU 1 FFF	DE 14H A 17H		<input type="checkbox"/>
OPEN BIC	DE 9 A 13 ANS	NIVEAU 2 FFF	DE 13H A 15H	140 €	<input type="checkbox"/>
			DE 15H A 17H		<input type="checkbox"/>
CATAMARAN INITIATION	DE 10 A 14 ANS	DEBUTANT	DE 9H30 A 12H30	180 €	<input type="checkbox"/>
CATAMARAN PERFECTIONNEMENT**	DE 13 A 16 ANS	NIVEAU 2 FFF	DE 14H A 17H	190 €	<input type="checkbox"/>
CATAMARAN ADULTES**	A PARTIR DE 17 ANS		DE 14H A 17H	190 €	<input type="checkbox"/>
PLANCHE A VOILE	DE 8 A 10 ANS	DEBUTANT	DE 9H30 A 11H	140 €	<input type="checkbox"/>
	A PARTIR DE 11 ANS	DEBUTANT	DE 11H15 A 12H45		<input type="checkbox"/>
	A PARTIR DE 11 ANS	NIVEAU 2 FFF	DE 14H A 16H	150 €	<input type="checkbox"/>

* : l'école de voile se réserve le droit de changer l'élève de groupe sans préavis, si les conditions requises ne sont pas remplies.

** : groupes susceptibles d'être regroupés en fonction des effectifs.

*** : tarifs assurance incluse. 15% de remise à partir du 2^{ème} élève de la même famille, ou à partir de la 2^{ème} semaine de pratique.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessous.

Fait à Le / / 20.....

Merci de lire attentivement ces informations

Information réglementaire - Article L 321-4 du code du sport

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règlement intérieur

Il est affiché dans l'école de voile et mis à disposition sur simple demande.

Inscription

La tarification inclut l'encadrement, le Passeport Voile Régionalisé et la totalité du matériel nautique nécessaire à la navigation.

L'âge minimum pour l'ensemble des activités est indiqué sur la fiche d'inscription.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Réservation

Par mail : à ecoledevoile@sr-antibes.fr

Par courrier : Joindre la fiche d'inscription + le règlement du stage à l'ordre de la S.R.Antibes, CB et espèces. La réservation est effective à compter de la réception du règlement.

Dans tous les cas, le règlement devra être effectué avant le début du stage.

Aucune inscription ne s'effectuera par téléphone.

Annulation

Au delà de 14 jours précédant le début du stage : Remboursement sous la forme d'un avoir.

Entre 0 et 14 jours précédant le début du stage : Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.

Aucun remboursement ou avoir ne sera accordé à compter du premier jour de stage.

Annulation pour cause d'intempéries (règlement intérieur)

L'annulation partielle ou totale d'une séance pour des raisons de sécurité relève de la seule responsabilité du Chef de Base ou du RTQ désigné.

Cette annulation faisant partie intégrante d'une activité de pleine nature, elle ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir. Cependant, dans un souci de qualité de service, et dès que cela est rendu possible par les effectifs ou la programmation des activités, le chef de base aura autorité pour organiser une ou plusieurs séances de récupération.

Habillement conseillé

Chaussure, tee-shirt, casquette, short, lunettes de soleil et crème solaire.

Vestiaires

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou d'incident intervenant en dehors de l'activité elle-même.

Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »